

PREMIÈRE JOURNÉE

Les 10/03/2023 de 9^h 30 heures à _____ heures

Observations de M⁽¹⁾

Dominique RICOCHON demeurant 220 chemin de Lupé à Saint Pardoux (40180)

Je souhaite attirer l'attention sur un point que je n'ai pas vu abordé, sauf erreur de ma part, dans les documents relatifs à l'enquête publique.

Le château se situe à proximité d'une zone d'habitation jusqu'ici particulièrement calme. Ces habitations sont situées à des distances allant de 250 m à 500 m, au plus. De plus ces habitations ne sont séparées du château par aucun obstacle naturel, celui-ci étant de surcroît situé en un point haut.

Il est donc à considérer que l'activité nouvelle générée par la nouvelle destination du château renforce les nuisances sonores, au en crée de nouvelles, à ce savoir de l'accueil de mariages, souvent festifs; il peut aller de même pour les séminaires organisés sur place.

D'ores et déjà, à ce savoir de certains occasions, nous avons pu constater la perception de fortes nuisances sonores générées par une sonorisation musicale extérieure au château et dispersée dans la cour de ce bâtiment.

Il convient donc

- que les prestations musicales avec sonorisation soient confinées à l'intérieur du château, sauf exceptions, bien sûr, techniques.
- que des lieux d'usage de ces sonorisations musicales soient définis en renforcement de la réglementation existante en la matière.

[Signature]

⁽¹⁾ Pour prendre en considération vos remarques, consignez-les sur le présent registre ou adressez-vous directement au commissaire-enquêteur.

- qu'un niveau de bruit en décibel personnalisé soit défini en complément de ces lieux.
- qu'une arrêté municipal, pour ce mois, encadre les nuisances sonores potentiellement générées par l'activité d'accueil du château.

Fait à Dax le 11 avril 2023

[Signature]

Cloture de l'enquête Publique
ce jour 11/04/2023

Le Commissaire enquêteur
Florent DEDOUX

[Signature]

[Signature]

